

209C0020
FR0000033409-PA54

6 janvier 2009

Publicité de conventions visées par l'article L. 233-11 du code de commerce

SOCIETE FONCIERE LYONNAISE

(Euronext Paris)

Complément à D&I 208C2335 du 24 décembre 2008

Par courrier du 31 décembre 2008, l'Autorité des marchés financiers a été informée par la société Crédit Agricole SA que sa filiale Calyon SA a acquis auprès de ING Real Estate Finance SE E.F.C., le 23 décembre 2008, l'option d'achat qu'avait consentie à cette dernière la société de droit espagnol Inmobiliaria Colonial S.A. le 25 novembre 2008, portant sur 718 827 actions SOCIETE FONCIERE LYONNAISE (1) soit 1,55% du capital et des droits de vote de cette société (2).

Cette acquisition a été réalisée contre versement de 1 000 000 € par Calyon SA à ING Real Estate Finance SE E.F.C.

Calyon s'est substituée à ING Real Estate Finance SE E.F.C. dans tous les droits et obligations de cette dernière au titre de l'option d'achat dont ING Real Estate Finance SE E.F.C. était initialement bénéficiaire.

En particulier, il est précisé que l'option d'achat portant sur 718 827 actions SOCIETE FONCIERE LYONNAISE est exerçable du 11 décembre 2008 au 10 janvier 2009 au prix de 35 € par action.

Il est rappelé que Calyon SA détient par ailleurs une option d'achat portant sur 3 372 714 actions SOCIETE FONCIERE LYONNAISE (3).

-
- (1) Cf. D&I 208C2166 du 3 décembre 2008 et D&I 208C2335 du 24 décembre 2008.
 - (2) Sur la base d'un capital composé de 46 502 301 actions représentant autant de droits de vote, conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
 - (3) Cf. D&I 208C2162 du 3 décembre 2008, D&I 208C2265 du 16 décembre 2008, et D&I 208C2364 du 31 décembre 2008.